



**Domaine 25 - Arts du spectacle et technique de diffusion et de communication**

**Année académique 2019-2020**

**Cinéma - Montage**

**2e cycle - Master de type long**

**Projet pédagogique (profil d'enseignement)**

Le Master montage en 60 crédits offre un approfondissement des concepts et des pratiques développés lors des 3 cycles « Bachelier » précédents. Le Master s'articule autour de 4 axes :

1 – Travaux pratiques et artistiques (TAFE):

a) Réalisation, écriture & montage d'un « Ciné-poème » d'une dizaine de minutes par l'étudiant(e). Ce projet autonome repose sur l'utilisation d'archives (found-footage) et/ou sur un tournage original de l'étudiant(e), sur l'écriture d'un texte (adapté à partir d'un texte littéraire existant ou personnel), et la composition d'une narration originale. Cet exercice de montage fait appel aux capacités de réflexion, de maîtrise méthodologique et expérimentale de l'étudiant ainsi qu'à sa créativité dans la gestion des rapports de sens entre l'image, le texte et les sons.

b) Montage d'un film de fin d'études (FFE) de 15-20 minutes des étudiants de Master réalisation (fiction ou documentaire). Ce travail permet à l'étudiant(e) d'affiner son approche du récit filmique (structure, rythme, sens) en dialogue avec le réalisateur et les professeurs accompagnant le processus créatif du montage au mixage et à l'étalonnage.

c) Ces travaux sont éventuellement complétés selon les années par le montage d'un film réalisé dans le cadre des échanges à l'international entre l'INSAS et d'autres institutions académiques.

2 – Cours théoriques :

Cours de droit (droit d'auteur, droit social, institutions culturelles), séminaires d'analyse filmique et cours de post-production (méthodologie, direction de post-production, technique de masterisation des films montés et sous-titrage) viennent compléter ce cursus.

3 – Stages :

Les stages obligatoires de 3 semaines au minimum (en montage et/ou en post-production) permettent aux étudiants(es) de confronter les connaissances acquises aux impératifs du milieu professionnel et à établir des relations de confiance avec ce nouvel environnement extra-scolaire. Il se conclut par la rédaction d'un rapport de stage, compte-rendu clair et précis qui énumère la durée, l'importance et la variété du travail effectué. Il inclut une réflexion personnelle se rapportant à la formation reçue et récapitule les conditions et les diverses observations faites tout au long du stage. Le rapport de l'étudiant est complété par celui du maître de stage.

4 – Travail écrit de d'étude (TEFE):

Le cursus se clôture par l'écriture d'un mémoire de fin d'études. Il consiste en une étude originale à caractère réflexif se rapportant à la finalité de l'orientation choisie. Il confirme la capacité de compréhension du sujet choisi, la perception de divers points de vue et l'art d'exposer l'état d'un débat intellectuel ou artistique, avec, le cas échéant, l'expression d'une position non seulement personnelle mais également singulière et sensible. Il constitue un effort intellectuel propre à fortifier pour longtemps une formation autant technique qu'artistique.

**Référentiel de compétences**

1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;

2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;

3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;

4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;

5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;

6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;

7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du montage ;

8. Maîtriser les potentialités narratives de l'image et du son ;

9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;

10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques du montage.

## Articulation avec Cadre Francophone de Certification

Le grade de master est décerné aux étudiants qui:	Domaine Arts du Spectacle (ESA) Intitulé "Cinéma Montage"
<p><b>A. Ont acquis des connaissances hautement spécialisées et des compétences qui font suite à celles qui relèvent du niveau de bachelier. Ces connaissances et ces compétences fournissent une base pour développer ou mettre en œuvre des idées ou des propositions artistiques de manière originale, le plus souvent dans le cadre d'une recherche ou dans le cadre d'un développement d'une application ou d'une création</b></p>	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;            2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;            3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;            5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;            10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques du montage.</p>
<p><b>B. Sont capables d'appliquer, de mobiliser, d'articuler et de valoriser ces connaissances et ces compétences en vue de résoudre selon une approche analytique et systémique des problèmes liés à des situations nouvelles ou présentant un certain degré d'incertitude dans des contextes élargis ou pluridisciplinaires en rapport avec leur domaine d'études</b></p>	<p>2. Définir et concrétiser de manière autonome un processus de création artistique ;            3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;            5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;            7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du montage ;            9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;            10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques du montage.</p>
<p><b>C. Sont capables de mobiliser ces connaissances et ces compétences, de maîtriser la complexité ainsi que de formuler des opinions, des jugements critiques ou des propositions artistiques à partir d'informations incomplètes ou limitées en y intégrant une réflexion sur les responsabilités sociétales, scientifiques, techniques, artistiques ou éthiques</b></p>	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;            3. Ancrer sa démarche artistique et éthique, son point de vue dans la réalité du monde ;            4. Ressentir, engendrer et faire advenir des émotions par le biais de la création artistique ;            5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;            6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;            7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du montage ;            8. Maîtriser les potentialités narratives de l'image et du son ;            10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques du montage.</p>
<p><b>D. Sont capables de communiquer de façon claire, structurée et argumentée, tant à l'oral qu'à l'écrit, à des publics avertis ou non, leurs conclusions, leurs propositions singulières ainsi que les connaissances, principes et discours sous-jacents</b></p>	<p>5. Définir, concrétiser et réaliser de manière autonome l'ensemble des étapes d'un projet de création individuel ou collectif lié aux arts du spectacle ;            7. Manier au service de la création artistique les outils et les techniques du montage ;            8. Maîtriser les potentialités narratives de l'image et du son ;            10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques du montage</p>
<p><b>E. Ont développé et intégré un fort degré d'autonomie qui leur permet de poursuivre leur formation, d'acquérir de nouveaux savoirs et de développer de nouvelles compétences pour pouvoir évoluer dans de nouveaux contextes</b></p>	<p>1. Mettre en œuvre les savoirs, les savoir-faire et les savoir-être acquis, au service d'une création artistique autonome et singulière qui tend vers l'excellence ;            6. Evaluer la sécurité et organiser la charge de travail pour préserver son intégrité et celle des autres ;            9. Démontrer ses capacités à appréhender et à s'insérer dans des contextes culturels, sociaux et professionnels divers ;            10. Témoigner, dans le cadre d'une création complexe individuelle ou collective liée aux arts du spectacle, de l'acquisition de capacités dynamiques d'expression singulières et de la maîtrise des outils et techniques du montage</p>

## Organigramme

M1	N° UE	Crédits	Dénomination	N° UE	Crédits	Dénomination	N° UE	Crédits	Dénomination
	UE.MONT.M1 .1	30	Pratique artistique du montage	UE.MONT.M1 .5	2	Court métrage et mise en scène	UE.MONT.M1 .10	2	Analyse filmique
	UE.MONT.M1 .15	2	Conception du son cinéma	UE.MONT.M1 .20	2	Etude de cas	UE.MONT.M1 .25	2	Introduction à la direction de post-production
	UE.MONT.M1 .30	1	Post- production virtuelle INSAS	UE.MONT.M1 .35	9	Stage	UE.MONT.M1 .40	1	Droit d'auteur
	UE.MONT.M1 .45	1	Droit et communication des institutions culturelles	UE.MONT.M1 .50	1	Droit social	UE.MONT.M1 .55	7	Travail écrit de fin d'études (TEFE)

## Descriptifs des Unités d'Enseignement (UE)

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>	<b>UE.MONT.M1.1</b>				
<b>Titre de l'UE</b>	<b>Pratique artistique du montage</b>				
<b>Descriptif de l'UE</b>	Travaux pratiques relatifs à l'appréhension du cinéma de fiction et documentaire sur base des acquis instrumentaux et artistiques du montage.				
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>	Obligatoire				
<b>Crédits de l'UE</b>	30				
<b>Pondération de l'UE</b>	56%				
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>	390				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>	1,2,3,4,5,6,7,8,10				
<b>Niveau de certification de l'UE</b>	7				
<b>Prérequis de l'UE</b>	0				
<b>Corequis de l'UE</b>	0				
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>	Français				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	M1				
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>	1,2				
<b>Evaluation de l'UE</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>	Bureau d'Etude et de Programmation				
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>	Secrétariat des étudiants				
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>Intitulé générique / spécialité</b>	<b>Intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Artistique	Cinéma (Montage)	Productions INSAS : montage (2)	4	obligatoire	JAE+Titulaire
Artistique	Cinéma (Montage)	Ciné-poème (Montage et mixage)	3	obligatoire	JAE+Titulaire
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>		<b>UE.MONT.M1.5</b>			
<b>Titre de l'UE</b>		<b>Court métrage et mise en scène</b>			
<b>Descriptif de l'UE</b>		Analyse de courts métrages du point de vue de la mise en scène.			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>		Obligatoire			
<b>Crédits de l'UE</b>		2			
<b>Pondération de l'UE</b>		3%			
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>		30			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>		1,8			
<b>Niveau de certification de l'UE</b>		7			
<b>Prérequis de l'UE</b>		0			
<b>Corequis de l'UE</b>		0			
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>		Français			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		M1			
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>		1			
<b>Evaluation de l'UE</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>		Bureau d'Etude et de Programmation			
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>		Secrétariat des étudiants			
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>Intitulé générique / spécialité</b>	<b>Intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Court métrage et mise en scène	1	obligatoire	TE/EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>		<b>UE.MONT.M1.10</b>			
<b>Titre de l'UE</b>		<b>Analyse filmique</b>			
<b>Descriptif de l'UE</b>		Séminaire introductif à l'exercice ciné-poème.			
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>		Obligatoire			
<b>Crédits de l'UE</b>		2			
<b>Pondération de l'UE</b>		3%			
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>		30			
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>		1,3,8			
<b>Niveau de certification de l'UE</b>		7			
<b>Prérequis de l'UE</b>		0			
<b>Corequis de l'UE</b>		0			
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>		Français			
<b>Position Chronologique de l'UE</b>		M1			
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>		1			
<b>Evaluation de l'UE</b>		Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.			
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>		Bureau d'Etude et de Programmation			
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>		Secrétariat des étudiants			
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>Intitulé générique / spécialité</b>	<b>Intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Œuvres cinématographiques)	Séminaire « Ciné poème »	1	obligatoire	EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>	<b>UE.MONT.M1.15</b>				
<b>Titre de l'UE</b>	<b>Conception du son cinéma</b>				
<b>Descriptif de l'UE</b>	Approche des conceptions de la bande son d'un film.				
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>	Obligatoire				
<b>Crédits de l'UE</b>	2				
<b>Pondération de l'UE</b>	3%				
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>	30				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>	1,8				
<b>Niveau de certification de l'UE</b>	7				
<b>Prérequis de l'UE</b>	0				
<b>Corequis de l'UE</b>	0				
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>	Français				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	M1				
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>	1				
<b>Evaluation de l'UE</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>	Bureau d'Etude et de Programmation				
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>	Secrétariat des étudiants				
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>Intitulé générique / spécialité</b>	<b>Intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Technique	Analyse appliquée aux arts du spectacle (Son)	Conception du son cinéma	1	obligatoire	TE/EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>	<b>UE.MONT.M1.20</b>				
<b>Titre de l'UE</b>	<b>Etude de cas</b>				
<b>Descriptif de l'UE</b>	A partir d'un cas singulier et en présence des protagonistes, étude de la production et de la réalisation d'un film.				
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>	Obligatoire				
<b>Crédits de l'UE</b>	2				
<b>Pondération de l'UE</b>	3%				
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>	15				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>	1,8				
<b>Niveau de certification de l'UE</b>	7				
<b>Prérequis de l'UE</b>	0				
<b>Corequis de l'UE</b>	0				
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>	Français				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	M1				
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>	1				
<b>Evaluation de l'UE</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>	Bureau d'Etude et de Programmation				
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>	Secrétariat des étudiants				
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>Intitulé générique / spécialité</b>	<b>Intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Technique	Production (Appliquée aux arts du spectacle)	Etude de cas	1	obligatoire	EC/TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>	<b>UE.MONT.M1.25</b>				
<b>Titre de l'UE</b>	<b>Introduction à la direction de post-production</b>				
<b>Descriptif de l'UE</b>	Approche de la gestion des outils de la chaîne de postproduction audiovisuelle.				
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>	Obligatoire				
<b>Crédits de l'UE</b>	2				
<b>Pondération de l'UE</b>	3%				
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>	30				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>	1,1				
<b>Niveau de certification de l'UE</b>	7				
<b>Prérequis de l'UE</b>	0				
<b>Corequis de l'UE</b>	0				
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>	Français				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	M1				
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>	1				
<b>Evaluation de l'UE</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>	Bureau d'Etude et de Programmation				
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>	Secrétariat des étudiants				
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>Intitulé générique / spécialité</b>	<b>Intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Technique	Étude des techniques audiovisuelles ()	Introduction à la direction de post-production	1	obligatoire	EE/EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>	<b>UE.MONT.M1.30</b>				
<b>Titre de l'UE</b>	<b>Post-production virtuelle INSAS</b>				
<b>Descriptif de l'UE</b>	Approche de la gestion des outils de la chaîne de postproduction audiovisuelle spécifique de l'INSAS.				
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>	Obligatoire				
<b>Crédits de l'UE</b>	1				
<b>Pondération de l'UE</b>	2%				
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>	15				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>	1,10				
<b>Niveau de certification de l'UE</b>	7				
<b>Prérequis de l'UE</b>	0				
<b>Corequis de l'UE</b>	0				
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>	Français				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	M1				
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>	2				
<b>Evaluation de l'UE</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>	Bureau d'Etude et de Programmation				
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>	Secrétariat des étudiants				
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>Intitulé générique / spécialité</b>	<b>Intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Technique	Étude des techniques audiovisuelles ()	Post-production virtuelle INSAS	1	obligatoire	EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>	<b>UE.MONT.M1.35</b>				
<b>Titre de l'UE</b>	<b>Stage</b>				
<b>Descriptif de l'UE</b>	Stage en milieu professionnel (Voir annexe 8 du RDE).				
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>	Obligatoire				
<b>Crédits de l'UE</b>	9				
<b>Pondération de l'UE</b>	8%				
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>	180				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>	9				
<b>Niveau de certification de l'UE</b>	7				
<b>Prérequis de l'UE</b>	0				
<b>Corequis de l'UE</b>	0				
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>	Français				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	M1				
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>	1,2				
<b>Evaluation de l'UE</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>	Bureau d'Etude et de Programmation				
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>	Secrétariat des étudiants				
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>Intitulé générique / spécialité</b>	<b>Intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Technique	Stages ()	Stages	1	obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>	<b>UE.MONT.M1.40</b>				
<b>Titre de l'UE</b>	<b>Droit d'auteur</b>				
<b>Descriptif de l'UE</b>	Approche des législations concernant les droits d'auteur ainsi que des différents acteurs qui les encadrent.				
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>	Obligatoire				
<b>Crédits de l'UE</b>	1				
<b>Pondération de l'UE</b>	2,00%				
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>	15				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>	3,6				
<b>Niveau de certification de l'UE</b>	7				
<b>Prérequis de l'UE</b>	0				
<b>Corequis de l'UE</b>	0				
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>	Français				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	M1				
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>	1				
<b>Evaluation de l'UE</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>	Bureau d'Etude et de Programmation				
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>	Secrétariat des étudiants				
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>Intitulé générique / spécialité</b>	<b>Intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit d'auteur	1	obligatoire	EE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					



<b>Numéro d'identification de l'UE</b>	<b>UE.MONT.M1.45</b>				
<b>Titre de l'UE</b>	<b>Droit et communication des institutions culturelles</b>				
<b>Descriptif de l'UE</b>	Panorama des différentes institutions qui structurent l'audiovisuel en FWB.				
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>	Obligatoire				
<b>Crédits de l'UE</b>	1				
<b>Pondération de l'UE</b>	2,00%				
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>	15				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>	3,6				
<b>Niveau de certification de l'UE</b>	7				
<b>Prérequis de l'UE</b>	0				
<b>Corequis de l'UE</b>	0				
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>	Français				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	M1				
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>	1				
<b>Evaluation de l'UE</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>	Bureau d'Etude et de Programmation				
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>	Secrétariat des étudiants				
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>Intitulé générique / spécialité</b>	<b>Intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit et communication des institutions culturelles	1	obligatoire	EC
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>	<b>UE.MONT.M1.50</b>				
<b>Titre de l'UE</b>	<b>Droit social</b>				
<b>Descriptif de l'UE</b>	Approche des législations concernant les droits sociaux des artistes.				
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>	Obligatoire				
<b>Crédits de l'UE</b>	1				
<b>Pondération de l'UE</b>	2,00%				
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>	15				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>	3,6				
<b>Niveau de certification de l'UE</b>	7				
<b>Prérequis de l'UE</b>	0				
<b>Corequis de l'UE</b>	0				
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>	Français				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	M1				
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>	1				
<b>Evaluation de l'UE</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>	Bureau d'Etude et de Programmation				
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>	Secrétariat des étudiants				
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>Intitulé générique / spécialité</b>	<b>Intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
Général	Sciences et sciences appliquées aux arts du spectacle (Droit appliqué aux arts du spectacle)	Droit social	1	obligatoire	TE
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					

<b>Numéro d'identification de l'UE</b>	<b>UE.MONT.M1.55</b>				
<b>Titre de l'UE</b>	<b>Travail écrit de fin d'études (TEFE)</b>				
<b>Descriptif de l'UE</b>	Ecriture d'un travail de réflexion de fin d'études en lien avec le cursus étudié (Voir annexe 10 du RDE)				
<b>Type d'UE (Obligatoire ou optionnel)</b>	Obligatoire				
<b>Crédits de l'UE</b>	7				
<b>Pondération de l'UE</b>	13%				
<b>Volume horaire de l'UE (en heures)</b>	0				
<b>Compétences visées par l'UE (voir référentiel de compétence pour détail)</b>	2,3,10				
<b>Niveau de certification de l'UE</b>	7				
<b>Prérequis de l'UE</b>	0				
<b>Corequis de l'UE</b>	0				
<b>Langue d'enseignement et d'évaluation de l'UE</b>	Français				
<b>Position Chronologique de l'UE</b>	M1				
<b>Quadrimestres de programmation de l'UE</b>	1,2				
<b>Evaluation de l'UE</b>	Moyenne pondérée des évaluations des AA de l'UE sauf si au moins une des évaluations des AA de l'UE est inférieure à 10/20. L'évaluation de cette UE est alors égale à la cote la plus basse des AA de l'UE.				
<b>Service responsable de l'organisation de l'UE</b>	Bureau d'Etude et de Programmation				
<b>Service responsable de l'évaluation de l'UE</b>	Secrétariat des étudiants				
<b>Descriptifs des Activités d'apprentissages (AA) pour l'UE</b>					
<b>Catégorie</b>	<b>intitulé générique / spécialité</b>	<b>intitulé INSAS</b>	<b>Coeffi. de pondération</b>	<b>Type de l'AA</b>	<b>Type d'évaluation</b>
0	Mémoire ()	Travail écrit de fin d'études (TEFE)	1	obligatoire	jury
Légende des types d'évaluation : EE : Examen écrit / EO : Examen oral / EC : Évaluation continue / TE : Travail écrit / TP : Travaux pratiques / JA+titulaire : 50% de la note par le jury artistique interne et 50% de la note par le titulaire du cours / JAE+titulaire : 50% de la note par le jury artistique externe et 50% de la note par le titulaire du cours. Voir article 11 du règlement des études.					